

Populations indigènes du Brésil: Perspectives de survie dans la région dite «Amazonie légale».

par Carlos Alberto DÓRIA et Carlos Alberto RICARDO

Traduit du portugais par AMAZIND, Genève.

Perspectives de survie

Dans l'anthropologie brésilienne, les problèmes relatifs à la survie des populations indigènes n'ont attiré l'attention que de quelques savants, à savoir : Roberto Cardoso de Oliveira, Carlos de Araújo Moreira Neto et Darcy Ribeiro, ainsi que de quelques autres chercheurs engagés dans des programmes de recherche orientés par les premiers cités ¹. L'analyse du problème, dans toute sa complexité, fut développée d'une manière exhaustive, il y a environ une quinzaine d'années, par Darcy Ribeiro, dans un article intitulé «Línguas e Culturas Indígenas do Brasil», dans lequel il analysa le comportement de la population indigène au cours d'une période comprenant un demi-siècle.

Actuellement, de récents conflits entre différents groupes indigènes et certains secteurs de la population brésilienne, ainsi que les perspectives tracées par la nouvelle politique indigéniste nationale – après l'extinction du Service de Protection aux Indiens (SPI) et sa substitution par la Fondation nationale de l'Indien (FUNAI) en 1967 – ont amené certains chercheurs (sociologues, etc.) aussi bien brésiliens qu'étrangers, à militer en faveur de la cause indigène.

Une telle lutte, pour être fructueuse, exige que l'on cherche à comprendre le problème dans ses aspects les plus divers. Dans cet article, nous prétendons fournir quelques éléments qui contribuent à cette meilleure compréhension.

* * *

Il convient tout d'abord de faire ressortir que, pour que l'on puisse évaluer les dimensions et les implications actuelles du problème indigène brésilien, il sera nécessaire de reprendre les considérations faites par les auteurs cités plus haut, en

introduisant – dans le cadre de l'analyse – des informations actualisées et les nouvelles caractéristiques variables de la récente période. D'une manière plus détaillée, il faut tenir compte :

a) des altérations de population subies par les groupes indigènes dans la décennie de 1960, c'est-à-dire de la composition actuelle des cadres de population par rapport à l'importance des groupes, à leur localisation géographique, au degré de dépendance face à la société nationale, à l'état de santé, etc.

La comparaison du travail cité de Darcy Ribeiro avec le répertoire alphabétique faisant partie du présent article pourra être d'une grande aide dans cette tâche. (Voir également note explicative p. 27).

b) des plans d'occupation économique des «espaces vides» de la région dite «Amazonie légale» qui ont récemment commencé à être réalisés avec la construction de routes, la création de projets de colonisation, d'exploitation des mines et d'agriculture-élevage.

Le tableau ci-dessous donne la distribution de population de 63 groupes indigènes de cette région selon le ou les facteurs qui détermineront probablement leurs possibilités de survie et ce dans un proche avenir. Il n'est pas tenu compte des populations localisées dans le Parc national du Xingu.

Ces 63 groupes représentent le 44% des groupes (143) identifiés par Darcy Ribeiro en 1957 ² qui totalisaient, à l'époque, de 50,5% (34 450) à 47,7% (47 850) du total de population admissible (68 100 à 99 700, avec 10% d'erreur probable en plus ou en moins). Quatorze ans après, ils représentaient encore de 43,1% (32 565) à 44,8% (36 096) du total actuellement admissible – (75 400 à 80 400, avec erreur probable de 10% en moins), c'est-à-dire que

¹ Pour les références bibliographiques, consulter la bibliographie générale.

² Voir RIBEIRO, 1957, p. 39 ; 1970, p. 258.

Facteurs d'influence	Nombre de groupes	Population			
		minimum		maximum	
		1957 *	1971	1957 *	1971
1. Routes					
Région Nord	30 (47,6)	13 100	11 185	18 250	11 695
Région Centre-Ouest	6 (9,5)	5 100	5 600	6 750	5 650
Total	36 (57,1)	18 200	16 785	25 000	17 345
2. Industrie extractive					
Région Nord	20 (31,7)	10 200	11 115	14 000	12 535
Région Centre-Ouest	4 (6,3)	1 100	2 100	1 750	3 100
Total	24 (38,0)	11 300	13 215	15 750	15 635
3. Elevage					
Région Nord	7 (11,1)	1 300	955	1 650	1 005
Région Centre-Ouest	19 (30,1)	6 900	7 435	10 800	9 285
Total	26 (41,2)	8 200	8 390	12 450	10 290
Total régional	63 (100,0)	34 450	32 565	47 850	36 095
TOTAL NATIONAL	143	68 100	75 400	99 700	80 400

* Darcy Ribeiro parvint à épurer les données de population pour 109 des 143 groupes existants en 1957. Pour les autres, il admit une moyenne de 500 individus par groupe. Pour les données relatives à l'estimation de 1971, voir note explicative page 27.

la population indigène localisée dans la région dite «Amazonie légale» – sur les emplacements où seront implantés les projets d'occupation économique du territoire – a subi dans la meilleure des hypothèses une diminution de 3,9% et au pire de 7,4%. Cela signifie que, au cours de cette période, ces populations entrèrent en interaction extrêmement négative avec les populations néo-brésiliennes.

En fait, on ne peut, aujourd'hui, parler de la survie des groupes indigènes comme étant fonction de leur degré d'isolement des agents de la société nationale : il s'agit d'une prise de position absolument non réaliste. Les 21 groupes isolés en 1957 faisaient tous partie des 63 analysés dans le tableau ; à peine huit groupes de la région étudiée sont restés, à ce jour, dans ces conditions, bien que la FUNAI n'ait pas économisé ses efforts pour les attirer. Ces huit groupes sont les : *Agavotokueng, Arara, Cano-eiro, Cinta-Larga, Ipewí, Kabixí, Kararaô, Kuruáya*. De plus, ces groupes constituent à peine les 12% des 63 qui subiront l'influence directe du nouveau cycle colonisateur. Il serait, par conséquent, plus judicieux d'envisager la survie des populations indigènes en fonction du type d'interaction qu'elles se verront forcées d'établir avec la société nationale.

Sur la carte de la page 33 se trouvent la superposition des plans de colonisation et la distribution des populations indigènes de la région. Cela permet de conclure que 57,1% (36) des 63 groupes subiront

autant l'action pionnière des routes³ que, très souvent, l'action – en général combinée – des projets miniers (38%) et/ou d'élevage (41,2%). Ceci dit, les perspectives actuelles indiquent que les populations indigènes ne devront pas seulement faire face aux fronts des extracteurs de minerai, des éleveurs ou des agriculteurs, mais probablement à des formes combinées de ces types d'exploitations économiques. A en juger par l'histoire des relations entre Indiens et Blancs dans la région considérée, il s'agit d'une situation absolument nouvelle.

A la différence des formes antérieures d'exploitation de ces régions, celle-ci se fera de manière planifiée, c'est-à-dire qu'elle visera à localiser – de manière définitive – des contingents de population qui serviront de rampe de lancement à cette nouvelle entreprise capitaliste ; en outre, de tels projets prétendent servir au soulagement social des régions Sud et Nord-Est du pays où certaines populations se trouvent en situation de sous-emploi. Cette nouvelle colonisation ne donnera pas lieu à des flux et reflux sur le territoire indigène, comme les formes antérieures, mais, au contraire, se caractérisera comme étant probablement définitive et extrêmement spoliatrice.

c) des directives et des conséquences de l'actuelle politique indigéniste de la FUNAI, du fait de son rattachement au Ministère de l'Intérieur qui, pour sa part, est l'organe promoteur et responsable de la formulation des plans de colonisation.

Lorsqu'on parle de l'actuelle politique indigéniste (depuis la fondation de la FUNAI), on suppose souvent qu'elle possède des éléments substantiellement nouveaux de façon à autoriser une distinction en relation avec la période antérieure du SPI. En réalité, la politique indigéniste a toujours présenté

³ Nous supposons que l'influence des routes se fera sentir, quoique pas dans toute son extension, dans un rayon d'au moins 100 km de chaque côté – aire réservée par l'Etat pour l'implantation de plans d'appui. Il convient de rappeler, par analogie, que dans la période 1960-1970 la population qui vivait en fonction de la route Belém-Brasília passa de 100 000 à 2 000 000 (en excluant les villes de Brasília, Anápolis et Belém), le nombre d'agglomérations ou villes de 10 à 120 et le nombre de têtes de bétail de zéro à 5 000 000.

des *constantes historiques* qui permettent de conclure que l'acquisition de nouveaux territoires par les Blancs se fait toujours «aux dépens de l'Indien et contre lui»⁴. S'il y a eu un changement, celui-ci est en relation avec l'affectation que l'on désire pour l'Indien à l'intérieur de la société nationale.

Lors de sa fondation, le SPI a aspiré à la transformation des Indiens en cultivateurs, en réalisant ainsi son assimilation rapide et complète. La résistance tant de l'Indien que des Blancs à entrer en interaction d'une manière pacifique et productive fit que quelques membres du SPI comprirent «que leur rôle consistait à leur assurer le droit de vivre selon leurs coutumes traditionnelles, à les protéger contre les violences des envahisseurs civilisés et à conduire le processus de leur intégration progressivement dans la vie régionale de façon à leur garantir la survie»⁵.

Cependant, l'histoire du SPI est marquée par des périodes de travail fécond alternant avec des périodes de récession, causées par le manque de fonds, de personnel qualifié, de pouvoir et d'autorité pour faire respecter la législation protectionniste. Pour cette raison, toute analyse se limitant aux seuls aspects légaux (formels) de la problématique indigène est partielle. La question de la *possession* effective et garantie de la terre est la base de la problématique indigène et non la question du *droit* à la terre. Ce «droit» est étayé par une ample législation qui date des temps coloniaux jusqu'à nos jours ; ce qui importe est que cela n'a jamais constitué un obstacle réel à l'exercice de la colonisation contre l'Indien.

L'inefficacité administrative, le détournement des fonds et les scandales de répercussion internationale (qui rendirent compte de massacres d'Indiens avec la complicité de fonctionnaires du SPI) firent que ce dernier fut aboli par le Gouvernement et qu'à sa place il créa la FUNAI en 1967 (Loi n° 5371, du 5 décembre 1967), aux desseins réformateurs. Certes, quelques modifications se réalisèrent dans l'organe protecteur, modifications de caractère principalement administratif, mais une série de défauts de l'ancien Service persistent jusqu'à ce jour⁶.

Les défauts persistants sont ceux que confirment les «constantes historiques» dans la manière de traiter l'Indien, aggravés par une nouvelle vision

des relations Indien-Blanc. Cette vision comprend, au moins partiellement, la représentation et les attentes que les populations régionales se font de l'Indien. Voici ce que dit un document de la FUNAI : «La nouvelle conception de la FUNAI sur la problématique indigène est de faire ressortir la nécessité d'activer l'exécution des plans de développement des communautés indigènes—de manière à ce que l'Indien cesse d'être cet obstacle supposé pour devenir, de fait, un véritable *agent de développement national*, apte à affronter, mieux que quiconque dans son habitat, les défis de la vie contemporaine. Les «attirer» n'est pas tout. L'important est de les assister, de les instruire, de les munir d'outils...»⁷. Ou encore ce que dit ce délégué de la FUNAI (Rondônia) : le Gouvernement «essaie de concilier sa politique d'expansion et de développement avec l'intégration de l'Indien. Ou l'Indien s'intègre rapidement ou il sera exterminé»⁸. Si la politique du SPI fut, du moins théoriquement, protectionniste, l'avènement de la FUNAI signifia l'endossement officiel de l'opinion de ceux qui voient l'Indien d'une manière économiste et utilitariste.

La vision de l'Indien comme un individu produisant pour un marché capitaliste ne signifie pas pour la FUNAI la désintégration effective de la culture tribale (comme l'histoire de la totalité des groupes intégrés le démontre) mais, avant tout, est un but devant être atteint, au nom de l'auto-suffisance de ses populations. En conséquence, ce à quoi l'on tend en instruisant et outillant l'Indien, c'est d'en faire un compagnon inférieur du Blanc dans la conquête de «nouvelles terres», ce qu'il devra devenir dans un futur pas très lointain. C'est ce que dit un autre document officiel : «... il est temps... de corriger cette distorsion, afin que la pénétration territoriale se fasse d'une manière rationnelle, sans oublier que ses ramifications finales — par voies d'eau, pistes ou routes carrossables — se feront beaucoup plus rapidement avec la mobilisation de l'Indien»⁹.

Si, pour le SPI, l'attitude qui consistait à faire de l'Indien un tâcheron facile à manier ou à le destiner à une quelconque forme de travail salarié, était à blâmer, pour la FUNAI c'est un but dans le processus de «capacité économique de l'Indien». Dans le même document susmentionné, cette intention est mieux expliquée dans les termes suivants : «l'intégration est avantageuse car l'habitant le mieux adapté à la forêt est le sylvicole ; au Blanc, il suffit de tirer parti de son expérience. De plus, la main-d'œuvre indigène fut toujours utilisée avec profit et si elle est devenue rare, c'est par la faute du Blanc qui n'a pas su préserver ni la santé de l'Indien ni ses institutions tribales...»⁹.

⁷ FUNAI — *Supysáua*, Brasília, 1971.

⁸ Francisco MEIRELES — Entrevue accordée à la revue *Realidade*, octobre 1971.

⁹ PLAN D'INTÉGRATION INDIGÈNE — Présenté par la FUNAI au Ministre de l'Intérieur, le général Albuquerque Lima. *Folha de São Paulo*, 29 décembre 1968.

⁴ MOREIRA NETO, C. de Araújo : 1967, p. 176.

⁵ RIBEIRO, Darcy : 1970, p. 192.

⁶ Cette période de l'histoire du Service protecteur est passablement perturbée et peu documentée. Cette situation est aggravée par l'actuelle attitude de la FUNAI qui ne donne pas d'éclaircissements publics, sauf lorsque cela est absolument nécessaire pour éviter des scandales. Il est cependant possible de trouver des données concernant cette période de l'histoire de l'organe protecteur, qui documentent les faits auxquels il est fait allusion, dans le rapport de la Commission parlementaire d'Enquête (CPI) de la Chambre des Députés, réalisé en 1968 et publié dans le *Diário do Congresso Nacional* du 28 avril 1971. On y trouve spécialement les témoignages de Alvaro Villas Boas pour ce qui est des aspects administratifs et de Jader de Figueiredo Correia en ce qui concerne les transactions de terres indigènes.

D'un autre côté, nombreux sont les changements découlant des modifications administratives de la FUNAI dans le but de rendre les Indiens productifs : les survivants des groupes intégrés et ceux qui d'ici peu seront dans les mêmes conditions. Pour y parvenir, la FUNAI demanda le démembrement des diverses fonctions d'assistance que l'ancien SPI revendiquait comme responsabilités exclusivement siennes envers les communautés indigènes :

1. Les problèmes de santé des populations indigènes sont, aujourd'hui, à la charge du Ministère de la Santé. Signalons que cela paraît être l'unique aspect qui tend à améliorer un peu les conditions de vie des Indiens, étant donné le nombre de conventions conclues avec ce Ministère et quelques hôpitaux.

2. Le développement économique des communautés indigènes est de la compétence du Ministère de l'Agriculture. Vingt-huit projets sont déjà approuvés par la FUNAI pour être implantés dans la première étape expérimentale de «l'exploitation orientée du patrimoine indigène». Parmi ceux-ci, citons celui qui vise à la production de 500 mille sacs de riz, sur 10 000 hectares, par les Indiens *Karajá* de l'île du Bananal et l'augmentation du troupeau de la même tribu de 4000 à 12 000 têtes de bétail ¹⁰.

3. Les problèmes de l'envahissement des terres indigènes est du ressort du Ministère de la Justice et des polices fédérale et des Etats.

4. L'orientation du «processus d'acculturation» dépend du Ministère de l'Éducation. Quarante-cinq auxiliaires d'enseignement ont déjà été engagés pour fonctionner dans les écoles des Postes indigènes de São Paulo, Santa Catarina, Rio Grande do Sul, Paraná, Goiás et Mato Grosso. La population scolaire indigène est actuellement de 12 300 individus. A travers l'enseignement de caractère bilingue «dans ces écoles, les Indiens, en plus d'apprendre à lire et à écrire, reçoivent des notions pratiques de travaux de jardinage, de ferme, de coupe et couture, de cordonnerie, de menuiserie ainsi que d'autres professions» ¹¹.

La FUNAI, en tant qu'organe coordinateur, vient seulement de terminer l'examen des nécessités indigènes, de préciser les priorités et d'établir des conventions avec les nombreux ministères et entités intéressés. Au nom de l'efficacité administrative, la réalité indigène perd, dans la planification de l'action, ce qu'elle possède de plus particulier (et qui justifie l'existence d'un organe spécialisé, de la nature de la FUNAI) et se dissout, d'une manière indistincte, dans les équations des problématiques générales de la population nationale.

¹⁰ A ce sujet, voir l'entrevue du général Bandeira de Melo, *Folha de São Paulo*, 19 octobre 1971. Pour une analyse détaillée du «revenu indigène», voir OLIVEIRA, Roberto Cardoso de : «Indigenismo ou Colonialismo?», *Revista Civilização Brasileira*, n° 19/20, Rio de Janeiro 1968.

¹¹ *Folha de São Paulo*, 19 octobre 1971.

C'est de cette manière que l'on doit comprendre la politique indigéniste de la FUNAI, dans ce qu'elle possède de nouveau : préparer l'Indien à accéder aux secteurs définis de la structure de classes de la Nation.

* * *

Les conséquences de ces transformations dans la politique indigéniste officielle se sont fait sentir partout où l'on veut que s'affrontent les intérêts des Indiens avec les intérêts colonisateurs. Nous analysons ici trois cas typiques de l'avenir des populations indigènes de la région dite «Amazonie légale».

1. Au milieu de l'année 1971, le Parc national du Xingu fut coupé, au nord, par une route qui reliera Brasília à la route Cuiabá-Santarem. Cette route progresse dans une région de savanes et de brousse qui devra, de par les plans, se convertir en un des plus grands centres d'approvisionnement en viande du pays. L'avancement de la route correspondait aux intérêts d'entreprises de construction, de propriétaires fonciers et du Gouvernement fédéral, comptant sur l'appui de la FUNAI ; c'était contraire – par le tracé coupant le Parc – aux intérêts des Indiens et aux plus élémentaires principes protectionnistes.

A l'époque, une grande polémique commença à ce sujet. Alors que la route (BR-80) en était à l'état de plan, la possibilité d'en changer le tracé de façon à contourner le Parc, plus au nord, fut étudiée. Il n'y avait pas de problèmes techniques pouvant empêcher que le détournement se fasse : son extension en serait augmentée de 150 km, ce qui serait compensé, disait-on, par l'avantage de passer par des domaines qui avaient été implantés au nord de l'Etat de Mato Grosso et au sud du Pará. Le propre directeur du Département national routier (DNER) se déclara en faveur de la modification du tracé qui, selon lui, n'apporterait pas de problèmes insolubles et aurait l'avantage de sauvegarder la réserve ¹².

D'un autre côté, dans la conférence qu'il donna au Club du Génie civil, le général Frederico Augusto Rondon se plaça sur la ligne de front de la défense des intérêts colonisateurs. «J'espère que la BR-80, disait-il, en finira réellement avec ce Parc national du Xingu, qui devient préjudiciable à la sécurité et au développement du Brésil» ¹³. Dans le même temps, les planteurs de la région se disposaient à engager les Indiens comme ouvriers, pour un *salaire juste* et à leur donner «de meilleures conditions de vie».

Les répercussions du problème amenèrent le Gouvernement à adopter une mesure supposée conciliatrice : il établit un nouveau tracé pour le Parc, excluant le territoire correspondant au che-

¹² *Estado de São Paulo*, 13 mai 1971.

¹³ *Estado de São Paulo*, 13 mai 1971.

minement de la BR-80, au nord, et ajoutant une superficie identique en nouvelles terres à l'ouest. Le fait accompli, le ministre de l'Intérieur, Costa Cavalcanti, déclara que par la solution adoptée «il ne resterait aucun litige en relation avec des projets instigateurs d'élevage de la Superintendance du Développement de l'Amazonie (SUDAM) et qu'ainsi la BR-80 ne couperait pas le Parc tant évoqué»¹⁴.

Comme première conséquence, environ 300 Indiens *Txukahamãï*, qui vivent près de la cataracte de Von Martius – au nord du Parc – devront être transférés d'une région de forêts denses pour une autre, à 250 km de leur habitat, où prédominent la forêt clairsemée et la brousse. Cette manière de les préserver du contact avec la route a rencontré la résistance des Indiens et ceux-ci, pour leur part, ont déjà entrepris des incursions hostiles dans les campements des entreprises qui construisent la route.

Rien ne permet de croire que le cas du Parc national du Xingu soit un fait isolé. Comme tout l'indique, l'inviolabilité des réserves indigènes est une thèse abandonnée par la FUNAI elle-même. Le président de cet organisme, dans une conférence sur la politique indigéniste prononcée à l'Ecole supérieure de police à Brasília, annonça «qu'à l'exemple de ce qui se passe avec le Parc national du Xingu, les terres des Indiens *Atruahí-Waimiri* seront également coupées par une route fédérale, la Manaus-Boa Vista... la route servira de ligne de démarcation entre les territoires destinés aux *Atruahí* et aux *Waimiri*, tribus ennemies entre elles». Comme principe directeur dans la défense des territoires indigènes, la FUNAI, conformément à ce que déclara son président à cette même occasion, désapprouve le «déplacement des tribus de leur territoire pour d'autres régions, à moins que cette mesure ne soit recommandable pour des raisons de sécurité nationale»¹⁵.

2. Les limitations de l'action protectionniste se font sentir d'une manière plus marquée dans les régions d'économie mercantile-extractrice où l'Indien a été victime de persécutions intermittentes, réalisées avec l'appui tacite des pouvoirs locaux et régionaux.

Comme résultat des deux «cycles» du caoutchouc – le premier à la fin du siècle dernier et au début de l'actuel, le second à l'occasion de la 2^e Grande Guerre – on arriva à l'un des plus hauts niveaux d'extermination et de désorganisation tribale jamais atteints dans l'histoire de l'élargissement des frontières économiques du pays. Les possibilités de survie des Indiens de l'Amazonie se raffermirent temporairement seulement avec la chute de l'économie du caoutchouc.

A l'occasion du premier cycle, les Blancs pénétrèrent la forêt dans les cours bas et moyens de la

quasi-totalité des fleuves qui forment le bassin amazonien, alors que dans le second cycle – les réserves primitives étant épuisées – «l'armée du caoutchouc» poussa jusqu'aux cours supérieurs des rivières, allant à la rencontre d'autres tribus et de celles qui s'y étaient réfugiées lors de la première invasion. Sans être entrés en interaction productive avec l'Indien, ils s'en approchèrent uniquement pour le tuer et lui prendre sa femme ou pour tenter de l'engager comme piroguier. Avec la chute du prix du caoutchouc, il ne resta pas d'autre alternative à la population blanche que d'évacuer le territoire conquis par la force et de refluer vers des lieux où elle pouvait développer une économie de subsistance.

Mais le heurt violent entre Indiens et Blancs, typique de cette forme de pénétration, ne se fit pas sentir sur tout le vaste territoire du Nord. La «route de la civilisation» suivit exactement le cours des principales rivières et de leurs affluents, souvent même des «igarapés» (canaux formés par les crues), sans toutefois prendre des racines durables ; mais, malgré le cycle du caoutchouc, d'énormes poches restèrent inviolées au milieu de la forêt.

Aujourd'hui, une de ces ultimes poches, qui abrite de 5000 à 6000 Indiens, est constituée par la vaste région au sud du Territoire de Rondônia et aux limites des Etats de Mato Grosso et d'Amazonas. Là vivent les *Cinta-Larga*, les *Suruí* et ce qu'il reste des *Nambikuára*. Cette région est en voie de conquête sur ces populations, pour la plupart isolées ou en contacts sporadiques avec notre société, au travers d'une forme combinée d'économie extractive et agro-pastorale. A l'exemple de la période du caoutchouc, les populations blanches pénétrèrent sur le territoire indigène avec la même violence et agressivité mais, à l'encontre de la dite période, les initiatives agricoles et pastorales tendent à faciliter une fixation définitive à la terre.

Devant cette nouvelle pénétration civilisatrice, la pacification des populations indigènes réfractaires qui occupent encore et défendent ce territoire devient, de jour en jour, un des points prioritaires de la politique indigéniste nationale¹⁶ ; il suffit de dire que le Territoire de Rondônia – renfermant une grande partie de la région considérée – fournit aujourd'hui plus du 85% de la production d'étain (cassitérite), minéral considéré comme stratégique pour la sécurité nationale.

C'est avec cette association extractive-agro-pastorale, qui bénéficie de l'appui total des pouvoirs locaux, régionaux et national, que dorénavant

¹⁴ *Estado de São Paulo*, 13 juillet 1971.

¹⁵ *Folha de São Paulo*, 22 mai 1971.

¹⁶ «(La pacification) fut la meilleure forme que le Brésil trouva pour harmoniser le processus de dislocation à l'intérieur de la frontière culturelle des Blancs, un tel processus étant irrépressible car il est la marche propre de la Nation pour la possession d'elle-même. Ainsi, la FUNAI... se doit de tenir compte, d'une part des nécessités de l'intégration nationale, de l'intérêt de la communauté brésilienne, qui désire s'épanouir et qui s'épanouit, devant pour cela écarter tous les obstacles du chemin du développement, et d'autre part des nécessités de l'Indien...» FUNAI – *Supysáua*.

s'affronteront – en conditions croissantes d'inégalité de forces – les populations indigènes de la région.

Bien que les heurts avec ces populations datent de 1964, ce n'est qu'aujourd'hui que la FUNAI s'est chargée de commencer les travaux d'approche. Premièrement, ce furent les colons, organisés en firmes spécialisées en colonisation, qui divisèrent et vendirent la région aux populations désertant les campagnes du Nord-Est et du Sud du pays. Ensuite vinrent les chasseurs de peaux, pénétrant profondément dans la forêt, et les «garimpeiros» attirés par la présence de cassitérite dans la région. A ce jour, les envahisseurs du territoire se chiffrent à environ «dix mille hommes qui avancent armés vers les forêts les plus denses, toujours en faisant feu, par goût ou par peur, dans leur furie de pénétration»¹⁷; ils arrivent, sans grands scrupules, à une distance de 17 km des villages, tuant et contaminant les Indiens par la rougeole. Avec la création, en 1968, du Parc national d'Aripuanã, le Gouvernement prétendit contenir ce processus d'invasion sans, toutefois, arrêter le processus civilisateur déclenché par la construction de la route Brasília-Acre (BR-364). Mais l'évacuation du territoire indigène est aussi impraticable qu'une quelconque mesure de caractère strictement légal.

En 1964, les «garimpeiros» de la région organisèrent une expédition punitive au cours de laquelle furent commises les plus grandes atrocités, comme entre autres le cas d'une Indienne qui fut coupée en deux, du pubis à la tête, à coups de machette. Malgré les enquêtes, les éléments qui participèrent à cette expédition sont restés impunis et vivent toujours dans cette même région. En 1968, un nouveau conflit éclata : un groupe de «garimpeiros» pénétra dans le territoire indigène (cette fois-ci sans mauvaises intentions) et l'un d'eux fut tué. En représailles, une autre expédition punitive fut organisée, au cours de laquelle dix *Cinta-Larga* furent assassinés, selon les déclarations faites par les propres membres de l'expédition¹⁸.

Finalement, la même année (1968), deux fronts furent organisés par la FUNAI pour tenter d'entrer en contact avec les Indiens : un de Pôrto Velho, avec l'aide du 5^e Bataillon du Génie ; l'autre de Cuiabá, dirigé par l'inspecteur Francisco Meireles. Des contacts furent établis avec des groupes *Suruí*, trois villages *Cinta-Larga* (chefs Noara, Itxerkoba et Dikimóia) et quelques sous-groupes *Nambikuára* comme les *Kabixí*. La pacification de ces groupes ne fit qu'augmenter les conflits potentiels de la région. En conséquence de cette pacification, de gros contingents de chasseurs de peaux, chercheurs d'or et de caoutchouc, qui précédemment respectaient et craignaient les Indiens du fait de leur

hostilité, sont maintenant enclins à envahir les terres indiennes avec beaucoup moins de scrupules qu'auparavant.

La pacification, dans les régions où les organismes centraux ne peuvent – même s'ils le voulaient, du fait de la faible présence des institutions nationales¹⁹ – agir avec le pouvoir de police pour contenir les abus commis par les Blancs contre l'Indien, a signifié, en règle générale, une politique de désarmement indigène qui finit par assujettir l'Indien plus facilement et rapidement à la domination néo-brésilienne. Toutefois, lorsqu'il reste encore aux Indiens un minimum de cohésion de groupe permettant l'organisation d'expéditions punitives contre le Blanc, le manque d'efficacité de l'action protectrice tend à aggraver encore plus la situation, qui rejailit fatalement sur l'Indien.

Ce paradoxe est celui que vivent actuellement les *Cinta-Larga*, après le récent massacre qui eut lieu dans un sous-poste de Sete de Setembro, sur le rio Roosevelt, et lors duquel les Indiens tuèrent trois fonctionnaires de la FUNAI chargés des services de pacification. De telles expéditions terrorisent les Blancs et il n'est pas exclu que ces derniers n'organisent des contre-expéditions de même nature que celle de 1968.

De tels événements, au lieu d'avoir apporté une révision de la politique appliquée à ces régions, n'ont fait qu'amener à la surface l'ambiguïté des compromis de la FUNAI. On en est venu à accuser une compagnie minière (Galdeano) d'entretenir une meute de chiens dressés pour la chasse à l'Indien, la FUNAI ayant un pourcentage sur les bénéfices de l'extraction du minerai («revenu indigène») ; la FUNAI, elle, accuse une compagnie colonisatrice (Itaporanga) d'être entrée illégalement sur le territoire. Dans la chaleur des débats, l'organe protecteur figure tantôt comme complice des envahisseurs, tantôt comme totalement négligent et également coupable. De toute manière, les timides enquêtes faites dans le but de rechercher la vérité et punir les responsables reconnaissent les occupations illégales et révèlent que la FUNAI avait autorisé, des mois plus tôt (ofício No. 87/71 du 14 mai 1971), l'exploitation d'un gisement de diamant dans la région interdite du rio Roosevelt, en pleines terres indiennes²⁰.

Il est courant, cependant, qu'une fois les esprits calmés, aucune punition ne soit appliquée et la politique indigéniste de la région ne subit aucune modification visant à éviter des faits de même nature. L'avenir de ces populations indigènes reste donc soumis au choc des forces et est fonction de la capacité de résistance présentée par les Indiens.

¹⁹ RIBEIRO, 1970 : p. 436.

²⁰ Pour le récit complet de ces faits concernant les *Cinta-Larga*, consulter : *Revista Veja* du 15 décembre 1971 ; *Jornal do Brasil*, 7, 8, 9, 13, 17 et 21 décembre 1971 *O Estado de São Paulo*, 4 et 5 janvier 1972.

¹⁷ *Jornal do Brasil*, 13 décembre 1971.

¹⁸ COMMISSION PARLEMENTAIRE D'ENQUÊTE – Déposition d'Alvaro Villas Boas, directeur du Département de l'Assistance, p. 20.

Pendant que se discute le problème dans les centres urbains, la menace de perte des terres continue de s'affermir d'une manière croissante pour ces populations²¹. Une firme colonisatrice (Itaporanga), de capital pauliste, a *acheté* les droits d'exploitation de la terre aux anciens propriétaires caoutchoutiers et en assure le morcellement, en percevant seulement les frais de démarcation et de quelques améliorations, à des prix qui varient entre 2000 et 18 000 Cr\$. Cette même firme est accusée de contrebande d'armes réservées exclusivement à l'Armée (mitraillettes, pistolets calibre 45, etc.) qui sont supposées servir pour la défense des travailleurs en cas d'éventuelles attaques des Indiens²⁰. Voici ce que dit le président-directeur de cette firme, un jeune homme de 22 ans, également préfet de Vila Espigão d'Oeste, dans le Territoire de Rondônia :

«Nous prétendons, et ce dans un délai moyen, installer plus de 5000 familles dans la région (4000 sont déjà sur place). Si la FUNAI désire que nous partions d'ici, nous nous en irons. Mais que l'on nous donne de nouvelles terres et que l'on nous indemnise pour ce qui a déjà été investi ici ; ce qui correspond à environ 5 milliards de cruzeiros anciens... Qu'advient-il de l'Amazonie si l'on traite les défricheurs, nous, de cette manière rude, incompréhensive? Ces accusations que l'on nous fait, d'occuper des terres dévolues et d'être responsables des heurts qui surgissent avec les Indiens ne sont qu'infamie... Nous sommes venus ici en nous appuyant sur la promesse verbale de l'ancien gouverneur du Territoire de Rondônia... Les terres inoccupées de l'Union furent remises aux intéressés qui désiraient créer des domaines pour l'agriculture et l'élevage. Des autorisations furent envoyées aux premiers occupants»²².

Si, à l'époque du caoutchouc, les périodes de reflux de l'occupation blanche dans la région Nord permettaient une relative récupération des populations indigènes qui avaient réussi à survivre, la situation d'aujourd'hui est qualitativement différente. C'est pourtant à travers ce processus irréversible, dans lequel l'occupation des terres indigènes se fait en accord avec les «intérêts nationaux», que l'Indien vit, face à la société nationale qui s'élargit, paradoxe involontaire : là où l'action protectionniste se révèle la plus nécessaire, du fait de la violence du Blanc dans sa lutte pour la survie, elle devient

²¹ Il serait injuste d'ailleurs de parler d'une politique intentionnellement discriminatoire vis-à-vis des populations indigènes. Tout démontre qu'il est d'usage courant de laisser la colonisation entre les mains de grandes entreprises, où que ce soit qu'elles désirent s'établir. Le cas d'une de ces firmes qui utilisa la Police de Belém pour exproprier, par la force, d'anciens possesseurs de milliers d'hectares dans la région de São Domingo do Capim, est de notoriété publique (*Estado de São Paulo*, 30 et 31 juillet 1971). Des centaines de familles vivaient là depuis plus d'un siècle mais, contre l'argument de la possession historique, il suffit à la firme sudiste de présenter les documents légaux exigés (titre de propriété, titre de registre, certificat négatif de la FUNAI prouvant l'absence d'Indiens sur le territoire, etc.) pour obtenir l'appui total de la SUDAM dans la procédure d'expulsion.

²² *Jornal do Brasil*, 17 décembre 1971.

la plus difficile à implanter, étant donné la précarité des moyens et la communauté des desseins usurpateurs avec les projets de développement.

Telle est la situation qui tend à se généraliser sur les nouveaux fronts de l'industrie extractive qui se trouveront en face, d'ici peu, de 24 groupes indigènes de la région dite «Amazonie légale».

3. Dans la région pastorale, il y a le cas récent des conflits survenus dans la municipalité de Tocantínia, Goiás, dans lesquels sont engagés les Indiens *Xerente*. A la différence des régions où l'on extrait des minerais, le problème principal qui *toujours* se posa pour la conquête de la région Centre-Ouest concerne les litiges au sujet de *la possession et de l'usage des terres*. Dans les zones d'extraction, la terre n'a intéressé le Blanc que récemment, mais dans les zones de pâturages pour l'expansion du bétail, il fut — et il est — essentiel de nettoyer le terrain de ses occupants indigènes. De plus, ce type de conquête crée, pour l'Indien, des problèmes de subsistance extrêmement graves du fait de la disparition du gibier.

Cette frontière d'expansion pastorale a atteint le groupe des *Akwên*, de langue *jê*, qui occupait à l'origine le bassin du Tocantins, depuis le sud du Goiás jusqu'au Maranhão, s'étendant du rio São Francisco à l'Araguaia. Au début, les relations avec les Blancs ne furent qu'une immense opposition. Une période de régression des hostilités suivit, après l'établissement de contacts pacifiques avec les Blancs en 1785, sous l'action du gouverneur de l'Etat de Goiás. L'agglomération de Dom Pedro II ou Carretão fut constituée, où les *Akwên* réunis expérimentèrent la vie civilisée. Cette expérience dura peu de temps car les Indiens abandonnèrent l'endroit progressivement, retournant aux anciens territoires tribaux, d'où recommencement des hostilités.

Les *Akwên* qui retournèrent sur la rive droite du rio Tocantins furent connus par la suite sous le nom de *Xerente*. Dans l'année 1864, un missionnaire capucin se fixa à proximité des villages *Xerente* avec l'intention de les catéchiser. Aux alentours de l'église qui fut construite se concentra progressivement une population campagnarde «qui envahit lentement les terrains de chasse des Indiens avec ses troupeaux et il se forma un hameau dénommé Tereza Cristina, aujourd'hui Piabanhas. Quand les Indiens se rendirent compte de ce mauvais tour et essayèrent d'expulser les envahisseurs, il ne leur restait déjà plus grand chose, et cela même ils le perdirent»²³.

En 1953, lors de la fondation du premier Poste indigène, les *Xerente* étaient réduits à seulement 1000 individus. L'aire initialement «donnée» aux Indiens par le Gouvernement de Goiás était de 8000 *alqueires* mais, depuis cette époque, la région

²³ RIBEIRO, 1970 : p. 66.

ne fut jamais délimitée et le Poste indigène ne fonctionna que dans des conditions extrêmement précaires.

Les conflits avec les planteurs de la région furent une constante dans la vie des *Xerênte*. En 1968, ils étaient réduits à un peu plus de 400 individus, vivant en 13 petits groupes localisés sur les terres vacantes, tandis que les 508 propriétés de la région étaient complètement délimitées, avec des titres de propriété délivrés par l'Institut brésilien de Réforme agraire (IBRA).

Selon le témoignage de Monseigneur Pedro Pereira Riagem, vicaire de Tocantínia, devant la Commission parlementaire d'Enquête, le changement du SPI en FUNAI ne signifia rien puisque «les employés responsables de la situation à laquelle on en était arrivé ne furent même pas remplacés». Dans les accusations qu'il porta, il signala qu'à l'époque (1968), «le secrétaire de la Sécurité publique de l'Etat autorisa le préposé de la Police locale à réprimer n'importe quel délit pratiqué par les Indiens».

La faim a été l'unique raison des attaques des derniers trois cents *Xerênte* contre les propriétés des fermiers. A l'époque des décrues, n'ayant rien à manger, ils s'attaquent aux troupeaux et capturent des têtes de bétail. Au début du mois de septembre 1971, les Indiens attaquèrent les fermes et il y eut des échanges de coups de feu. Un détachement de 12 hommes de la Police militaire fut alors envoyé sur place avec mission de rétablir le contrôle sur les Indiens²⁴. La FUNAI résolut finalement et définitivement les difficultés en délimitant les terres indigènes ; une commission se trouve sur place à cet effet. Cependant, rien n'indique qu'elle arrivera à bon terme, puisque le territoire revendiqué par les Indiens est plus grand que ce que les possesseurs sont disposés à reconnaître comme territoire indigène. En plus, la FUNAI prétend définir ce territoire, comme elle l'a déclaré, «en fonction des nécessités réelles des sylvicoles et des intérêts des possesseurs non indiens»²⁵. Voici un fait divers de l'époque qui permet une appréciation de la situation :

«Dans le nord de Goiás, la possibilité d'un nouveau et plus grave conflit entre les planteurs et les Indiens *Xerênte* persiste. Cela parce que les bases du vieux problème de la distribution des terres dans la municipalité de Tocantínia n'ont pas été modifiées.

«Lors des vingt jours derniers, plus de dix planteurs ont abandonné leurs terres, emmenant leur bétail pour une autre municipalité, principalement pour Pôrto Nacional (...).

«Le dernier conflit direct... a eu lieu il y a deux semaines, dans l'*Aldeia do Funil*. Le planteur Jun-

diaí Pinto, en représailles pour la perte de plusieurs têtes de bétail capturées et abattues par les Indiens aux alentours du village, entra dans l'une des paillettes des sylvicoles, réveilla un Indien qui dormait – Sarú, âgé de 17 ans – et déchargea sur lui son revolver (...).

«Le préfet de Tocantínia... déclara que les mesures adoptées par les autorités jusqu'à ce jour n'étaient absolument pas satisfaisantes, et que les planteurs – menacés par les Indiens – continuaient à quitter en grand nombre la municipalité, qui est ainsi en train de se vider totalement, démographiquement et économiquement.

«La persistance du problème est liée à la situation de la division du territoire de Tocantínia (1915 km²) entre l'aire indigène et l'aire non indigène (...). L'aspect le plus grave découle du fait qu'à l'intérieur des terres indigènes – selon le concept de la FUNAI et la revendication des Indiens – se trouvent 44 planteurs en possession de titres définitifs de terres occupées, titres octroyés par le Gouvernement de Goiás.

«Le gouverneur Leonino Caiado, préoccupé par l'appauvrissement rapide de Tocantínia, s'est entretenu avec le président de la FUNAI, le général Bandeira de Melo, et il fut convenu qu'une nouvelle commission mixte serait créée afin de visiter le territoire des *Xerênte*²⁶».

Il y a un peu plus d'un mois, des membres de la Commission chargée de veiller à la délimitation déclarèrent qu'il n'était pas nécessaire de procéder à la démarcation de la superficie de l'*Aldeia do Funil*, étant donné que la tâche n'était pas urgente du fait de l'absence de conflits²⁷.

* * *

Le rapide exposé sur la politique indigène de la FUNAI et l'analyse également rapide des trois cas : du Parc national du Xingu, sur le tracé d'une route ; des Indiens *Cinta-Larga*, dans une région minière et de colonisation agro-pastorale ; et des *Xerênte*, dans une région séculairement conquise pour le bétail, permettent quelques conclusions :

1. Les Indiens, principalement de la région dite «Amazonie légale», se trouvent actuellement face à un nouvel assaut des populations néo-brésiliennes sur leurs territoires et villages ; à la différence de la période antérieure, cette invasion a été planifiée, y compris dans les milieux gouvernementaux qui ne se préoccupent de l'Indien que dans les moments où celui-ci oppose une résistance à la diminution de ses chances de vie.

2. Si le SPI, pour la défense de l'Indien, s'est vu dans l'obligation d'affronter la force quasi imbattable des pouvoirs locaux et régionaux, la FUNAI,

²⁴ O Estado de São Paulo, 3 et 4 septembre 1971.

²⁵ O Estado de São Paulo, 5 octobre 1971.

²⁶ Correio da Manhã, 7 octobre 1971.

²⁷ Folha de São Paulo, 27 novembre 1971.

au contraire, paraît reconnaître à ces pouvoirs la légitimité pour traiter avec l'Indien, se limitant à intervenir – en cas de conflits ouverts – pour garantir les normes directrices du développement national.

3. Si la FUNAI poursuit ses efforts en vue de devenir un organisme se suffisant à lui-même grâce à l'exploitation du travail indigène, nous assisterons, dans ce qui sera le plus court espace de temps dans l'histoire des populations indigènes, à une des plus grandes diminutions de population qui pourraient être enregistrées dans le pays. Il vaut la peine de rappeler que le nombre de la population indigène atteint par les nouveaux plans de colonisation représente 43 à 44% de l'actuelle population existante du pays. D'un autre côté, ceux qui parviendront à survivre subiront le même sort que les populations indigènes qui vivent actuellement dans la région du Sud et du Nord-Est du pays.

4. Tous les efforts des scientifiques et des laïques en faveur des populations indigènes, bien que de peu d'efficacité, devront se concentrer pour leur garantir la possession de territoires suffisants pour qu'elles puissent surmonter cette phase difficile de leur histoire.

Les groupes indigènes du Brésil ²⁸

1. Note explicative

Etablie sur la base de celles élaborées en 1957 par Darcy Ribeiro et, dix ans plus tard, par Dale W. Kietzman²⁹, le présent répertoire est une mise à jour des informations fournies par ces auteurs et rend ainsi possible une réévaluation du processus de dépeuplement subi par les groupes indigènes du Brésil.

Outre la vaste et pertinente bibliographie, nous avons utilisé les archives de la FUNAI (Fundação Nacional do Índio) et du Summer Institute of Linguistics à Brasília, les renseignements, lorsqu'ils étaient dignes de confiance, parus dans la presse au cours des trois dernières années et ceux, personnels, obtenus de divers chercheurs, missionnaires ou fonctionnaires de la FUNAI dotés d'une expérience pratique récente.

En ce qui concerne les indices de population et quand les informations nouvelles nous paraissaient douteuses, nous avons préféré maintenir ceux de Kietzman, c'est-à-dire des indices remontant à environ cinq ans. Plusieurs groupes «disparus» selon Ribeiro ont été réhabilités du fait que nous nous trouvions en présence d'une certaine augmentation démographique ou, pour le moins, d'une non-diminution de la population au cours des quinze

dernières années, c'est-à-dire depuis la publication des renseignements de cet auteur. Lorsque le degré de dispersion d'un groupe ne permettait plus de le considérer comme porteur d'un minimum de viabilité durable, c'est-à-dire un groupe en voie de disparition rapide, il a été exclu du répertoire. Contrairement à Ribeiro, nous n'avons pas établi les indices de population d'après des classes de grandeur (moins de 50, 50 à 100, 100 à 250, etc.), mais suivant des estimations qui, si elles peuvent comporter l'une ou l'autre erreur, sont en général plus proches de la réalité.

Quant à la classification des groupes en familles linguistiques, nous avons renoncé à celle utilisée par Ribeiro et basée sur Chestmir Loukotka, Curt Nimuendajú et Paul Rivet. Ceci pour adopter la formule proposée par Aryon Dall'Igna Rodrigues, formule selon laquelle et comme son auteur l'affirme lui-même «nous comparons, dans des conditions favorables, un vocabulaire de 200 mots, c'est-à-dire plus souvent de 100 à 200 et plus rarement de moins de 100 mots»³⁰. L'avantage de ce procédé sur celui, par exemple, de Loukotka nous semble évident. Quoique provisoire, la division des langues indigènes brésiliennes élaborée par Rodrigues comprend trois grands troncs, 26 familles, 165 langues et 163 dialectes ; à ce propos, il est intéressant de noter que de nos jours 120 à 150 langues amérindiennes continuent à être parlées dans le seul Brésil, c'est-à-dire environ la moitié du nombre estimé pour la période pré-coloniale. Voici, de façon synthétique, la classification du professeur Rodrigues :

A) Tronc TUPÍ

1. Famille tupí-guaraní (14 langues, 20 dialectes)
2. » mundurukú (2 langues, 2 dialectes)
3. » jurúna (3 langues, aucun dialecte)
4. » arikém (3 langues, aucun dialecte)
5. » tuparí (3 langues, 4 dialectes)
6. » ramarâma (3 langues, 4 dialectes)
7. » mondé (4 langues, 4 dialectes)
- + langue puruborá, non encore classifiée en famille

B) Tronc MACRO-JÊ

8. Famille jê (6 langues, 22 dialectes)
9. » kamakã (3 langues, 3 dialectes)
10. » maxakalí (6 langues, aucun dialecte)
11. » coroadó (3 langues, aucun dialecte)
12. » karirí (2 langues, 2 dialectes)
13. » borôro (2 langues, aucun dialecte)
- + 5 langues et 10 dialectes non encore classifiés en familles

C) Tronc ARUÁK

14. Famille aruák (28 langues, 30 dialectes)
15. » arawá (2 langues, 2 dialectes)

D) Familles non classifiées en troncs

16. Famille karib (15 langues, 15 dialectes)
17. » xirianá (4 langues, 8 dialectes)
18. » tukána (4 langues, 16 dialectes)
19. » makú (1 langue, 3 dialectes)
20. » katukína (4 langues, aucun dialecte)
21. » borá (1 langue, aucun dialecte)

²⁸ (Revu et traduit par AMAZIND, Genève.)

²⁹ Les deux listes se trouvent dans l'ouvrage collectif édité par HOPPER, Janice H. : *Indians of Brazil in the Twentieth Century*. Institute for Cross-Cultural Research, Washington 1967.

³⁰ RODRIGUES, Aryon Dall'Igna : «A Classificação do Tronco Lingüístico Tupí». *Revista de Antropologia*, vol. 12, São Paulo 1964.

22. Famille murá (2 langues, 3 dialectes)
23. » pano (12 langues, aucun dialecte)
24. » txapakúra (2 langues, 7 dialectes)
25. » nambikuára (6 langues, 4 dialectes)
26. » guaikurú (2 langues, aucun dialecte)

E) Langues non classifiées ni en troncs ni en familles
16 langues et 4 dialectes

Dans la liste des groupes indigènes, le nom du groupe, en majuscules, figure toujours à gauche et, s'il y a lieu, est immédiatement suivi par le numéro, entre parenthèses, se référant à la carte qui accompagne le répertoire. Quant à l'appartenance linguistique, c'est-à-dire la famille dont le groupe fait partie elle se trouve à droite, en minuscules. Dans ce dernier cas et quand la dénomination est remplacée par un ou deux points d'interrogation, cela signifie que la langue en question n'a pas encore été classifiée en famille ou ni en tronc ni en famille; si, par contre, il s'agit d'un tiret (—), cela veut dire que le groupe n'utilise plus la langue amérindienne comme moyen d'expression, mais a adopté le portugais du fait de son acculturation avancée.

Précédant l'indice de population qui figure à la fin du commentaire réservé à chaque groupe, remplacé parfois par la mention «isolés», on trouvera brièvement indiqués sa localisation géographique et, si possible, le nom de l'institution «sous contrôle» de laquelle il est placé, c'est-à-dire la FUNAI ou une mission religieuse quelle qu'elle soit. A ce sujet, il convient de noter que, dans le cas de la FUNAI, le dit contrôle n'est pas forcément effectué et que souvent nous avons affaire à une action plus juridique que pratique.

En guise de conclusion, nous tenons à remercier le professeur Aryon Dall'Igna Rodrigues, ainsi que les ethnologues Carlos Araújo Moreira Neto et René Fuerst (AMAZIND), sans la collaboration desquels il eut été impossible d'établir la présente liste. Il va sans dire qu'ils ne sauraient être responsables des diverses omissions ou fautes auxquelles nous nous sommes sans doute exposés en cours de rédaction.

2. Répertoire alphabétique

AGAVOTOKUENG (1) ??
Entre les rios Culiseu et Culuene, formateurs du Xingu; isolés.

AMANAYÉ (2) tupí-guaraní
Aux sources des rios Mojú et Capim, au sud-ouest de Belém; sous contrôle de la FUNAI; 50.

APARAI (3) karib
Sur le haut cours du rio Parú, affluent septentrional de l'Amazone; 50-100.

APIAKÁ (4) tupí-guaraní
Entre les rios Juruena et Teles Pires, formateurs du Tapajós; partiellement isolés; 100-200.

APINAYÉ (5) jê
Sur la rive gauche du Moyen-Tocantins, près de Tocantinópolis; sous contrôle de la FUNAI; 290.

APURINÂ (6) aruák
Sur le cours moyen du rio Purus, affluent méridional du Solimões; 230.

ARARA (7) ramarâma
Entre les rios Jiparaná et Roosevelt, dans la région limitrophe entre le Territoire de Rondônia et l'Etat de Mato Grosso; partiellement isolés; 500-600.

ARARA (8) karib
Sur la rive droite du Bas-Xingu, à l'est d'Altamira; isolés.

ARIKAPÚ (9) ?
Aux sources du rio Branco, tributaire du Moyen-Guaporé; 50.

ARIPAKTSÁ (10) ?
Egalement connus sous le nom de Canoeiro; sur la rive gauche du Moyen-Juruena, formateur du rio Tapajós; partiellement isolés; 250-300.

ASURINÍ (11) tupí-guaraní
Sur la rive gauche du Bas-Tocantins, près de Tucuruí; sous contrôle de la FUNAI; 40-50 (non compris un sous-groupe récemment contacté et numériquement plus important sur la rive droite du Bas-Xingu, au sud d'Altamira).

AWETÍ (PNX) tupí-guaraní
Dans le Parc national du Xingu; 50.

BAKAIRÍ (12) karib
Sur la rive droite du Haut-Teles Pires, au nord-est de Cuiabá; sous contrôle de la FUNAI; 250.

BANÍWA (13) aruák
Sur le rio Içana, tributaire de la rive droite du Haut-Negro; sous contrôle d'une mission religieuse; 1400.

BORÔRO (14) borôro
Sur le rio São Lourenço, au sud-est de Cuiabá; sous contrôle de la FUNAI; 500.

CANELA (15) jê
Entre les rios Grajaú et Mearim, dans le centre de l'Etat de Maranhão; sous contrôle de la FUNAI; 200.

CANOEIRO (16) ??
Egalement connus sous le nom d'Avá; entre le bras droit de l'Araguaia et son tributaire, le rio Formosa, à la hauteur de l'île du Bananal; isolés.

CINTA-LARGA (17) mondé
Entre les rios Roosevelt et Aripuanã, dans la région limitrophe entre le Territoire de Rondônia et l'Etat de Mato Grosso; isolés.

DANÍ (18)	arawá	ITOGAPÚK (30)	ramarâma
Aux sources du rio Tapauá, tributaire de la rive gauche du Moyen-Purus ; 300.		Entre les rios Jiparaná et Roosevelt, dans la région limitrophe entre le Territoire de Rondônia et l'Etat de Mato Grosso ; 100.	
DIARRÓI (19)	tupí-guaraní	JARUÁRA (31)	arawá
Dans la région du rio Marmelos, tributaire de la rive droite du Moyen-Madeira ; 100.		Sur le cours moyen du rio Purus, affluent méridional du Solimões ; 120.	
DIGÜT (20)	mondé	JURÚNA (PNX)	jurúna
Entre les rios Jiparaná et Roosevelt, dans la région limitrophe entre le Territoire de Rondônia et l'Etat de Mato Grosso ; 95.		Dans le Parc national du Xingu ; 60.	
FULNIÔ	fulniô	KADIWÉU	guaikurú
Dans le sud-est de l'Etat de Pernambuco ; sous contrôle de la FUNAI ; 1800.		Sur la rive droite du rio Paraguai, au sud de Corumbá ; sous contrôle de la FUNAI ; 150-200.	
GALIBÍ (21)	karib	KAIMBÉ	—
Dans l'extrême nord du Territoire d'Amapá, près de la frontière de la Guyane française ; 60.		Dans le nord-est de l'Etat de Bahia ; sous contrôle de la FUNAI ; 500.	
GALIBÍ-MARWÔRNO (22)	—	KAINGÁNG	jê
Dans l'extrême nord du Territoire d'Amapá ; sous contrôle de la FUNAI ; 560.		Au Brésil méridional, dans les Etats de São Paulo, Paraná, Santa Catarina et Rio Grande do Sul ; sous contrôle de la FUNAI ; 5800-6200.	
GAVIÃO (23)	jê	KALAPÁLO (PNX)	karib
Sur la rive droite du Bas-Tocantins, près de Marabá ; sous contrôle de la FUNAI ; 50-100.		Dans le Parc national du Xingu ; 100.	
GUAJÁ (25)	??	KAMAYURÁ (PNX)	tupí-guaraní
Entre les rios Gurupi et Pindaré, dans le nord-ouest de l'Etat de Maranhão ; sous contrôle de la FUNAI ; 300.		Dans le Parc national du Xingu ; 130.	
GUAJAJÁRA (26)	tupí-guaraní	KAMBIWÁ	—
Entre les rios Pindaré et Mearim, dans le centre de l'Etat de Maranhão ; sous contrôle de la FUNAI ; 2500.		Dans le centre de l'Etat de Pernambuco ; 500.	
GUARANÍ	tupí-guaraní	KÁMPA (33)	aruák
Au Brésil méridional, dans les Etats de Mato Grosso, São Paulo, Paraná, Santa Catarina et Rio Grande do Sul ; sous contrôle de la FUNAI ; totalisent 6500 et comprennent les sous-groupes des Kaiwá (3000), Nandéva (500) et Mbuá (3000).		Aux sources du rio Juruá, près de la frontière du Pérou ; 120.	
GUATÓ	?	KANAMARÍ (34)	pano
Sur la rive gauche du rio Paraguai, au nord de Corumbá ; sous contrôle de la FUNAI ; 30.		Sur le rio Embira, tributaire de la rive droite du Haut-Juruá ; 30-40.	
GUEREN	—	KARAJÁ (35)	?
Dans le sud-est de l'Etat de Bahia ; 2000-4000.		Le long du rio Araguaia, dans l'île du Bananal (y compris le sous-groupe connu sous le nom de Javahé) ; sous contrôle de la FUNAI ; 800-900.	
INGARIKÓ (27)	??	KARIPÚNA (37)	—
Dans le nord-est du Territoire de Roraima, près de la frontière de la Guyane ; 100.		Dans l'extrême nord du Territoire d'Amapá ; sous contrôle de la FUNAI ; 400-500.	
IPEWÍ (28)	??	KARITIÁNA (38)	arikêm
Sur la rive droite du rio Teles Pires, dans la région limitrophe entre les Etats de Mato Grosso et de Pará ; isolés.		Sur la rive droite du Haut-Madeira, près de Pôrto Velho ; sous contrôle de la FUNAI ; 60.	
IRÁNTXE (29)	?	KATUKÍNA (39)	katukína
Dans la région du Haut-Juruena, près d'Utiariti ; sous contrôle de la FUNAI ; 50.		Entre les rios Jandiatuba, Jutai et Juruá, affluents méridionaux du Solimões ; 275.	
		KAWAHÍB	tupí-guaraní
		Totalisent 600-900 et comprennent les sous-groupes suivants :	
		a) KAYABÍ (PNX)	
		Dans le Parc national du Xingu, ainsi qu'entre les rios Arinos et Teles Pires ; partiellement isolés ; 250.	

- b) **PARANAWÁT, TUKUNAFÉD, WIRAFÉD** (69) Sur la rive droite du rio Jiparaná, près de Pimenta Bueno ; 150.
- c) **PARINTINTÍN** (71) Sur la rive droite du Moyen-Madeira ; 100-150.
- d) **TENHARÍM** ou **BOCA-NEGRA** (82) Sur le rio Marmelos, tributaire de la rive droite du Moyen-Madeira ; 70.
- KAXARARÍ** (40) aruák
Aux sources du rio Ituxi, tributaire de la rive droite du Moyen-Purus ; 50.
- KAXINÁWA** (41) pano
Entre les hauts cours des rios Juruá et Purus, affluents méridionaux du Solimões ; 100.
- KAYAPÓ** jê
Totalisent 1800-2200 et comprennent les sous-groupes suivants :
- a) **GOROTÍRE** (24) Sur le rio Fresco, tributaire de la rive droite du Moyen-Xingu ; sous contrôle de la FUNAI ; 200-250.
- b) **KARARAO** (36) Sur la rive droite du Moyen-Tapajós, dans la région du rio Jamaxim ; isolés.
- c) **KOKRAIMÔRO** (43) Sur le Moyen-Xingu, en amont de São Felix ; sous contrôle de la FUNAI ; 100-120.
- d) **KUBÉNKRANKEGN** (46) Entre le Moyen-Xingu et son tributaire de la rive droite, le rio Fresco ; sous contrôle de la FUNAI ; 300-350.
- e) **MENKRANOTÍRE** (58) Sur la rive gauche du Moyen-Xingu, dans la région du rio Iriri ; partiellement isolés ; 250-300.
- f) **TXUKAHAMÂI** ou **MENTUKTÍRE** (PNX) Dans le Parc national du Xingu et sur le haut cours de ce fleuve ; partiellement isolés ; 500-600.
- g) **XIKRÍN** ou **DIÔRE** (96) Aux sources des rios Bacajá et Itacaiúnas, tributaires de la rive droite du Bas-Xingu et de la rive gauche du Bas-Tocantins ; sous contrôle de la FUNAI ; 280.
- KIRIRÍ** — Dans le nord-est de l'Etat de Bahia ; sous contrôle de la FUNAI ; 800-1000.
- KOBÉWA** (42) tukána
Entre les rios Uaupés et Içana, près de la frontière de la Colombie ; 500.
- KRAHÓ** (44) jê
Sur la rive droite du Moyen-Tocantins, au sud de Carolina ; sous contrôle de la FUNAI ; 630.
- KRENAKARÔRE** (28) ??
Sur la rive droite du rio Teles Pires, dans la région limitrophe entre les Etats de Mato Grosso et de Pará ; isolés (probablement identiques avec le groupe également isolé et figurant dans la liste sous le nom d'Ipewí).
- KRIKATÍ** (45) jê
Sur la rive droite du Moyen-Tocantins, près d'Imperatriz ; sous contrôle de la FUNAI ; 100.
- KUIKÚRO** (PNX) karib
Dans le Parc national du Xingu ; 150.
- KULÍNA** (47) arawá
Entre les hauts cours des rios Juruá et Purus, affluents méridionaux du Solimões ; 350.
- KURUÁYA** (48) tupí-guaraní
Entre les rios Jamaxim et Curuá, tributaires de la rive droite du Moyen-Tapajós et de la rive gauche du Moyen-Iriri ; isolés.
- MAKÚ** (49) makú
Entre les rios Japurá et Negro, affluents septentrionaux du Solimões ; 150-200.
- MAKUXÍ** (50) karib
Dans le nord-est du Territoire de Roraima ; sous contrôle d'une mission religieuse ; 3000.
- MANITENÉRI** (52) aruák
Aux sources du rio Purus, près de la frontière du Pérou ; 150.
- MANITSAWÁ** (53) jurúna
Dans la région de la rivière du même nom, tributaire de la rive gauche du Haut-Xingu ; Isolés.
- MARÚBO** (54) pano
Aux sources des rios Curuça et Itui, tributaires de la rive droite du Javari et de la rive gauche de l'Itacuai qui sont des affluents méridionaux du Solimões ; 500.
- MATIPÚ** (PNX) karib
Dans le Parc national du Xingu ; 60 (y compris le groupe également karib et connu sous le nom de Nahukuá).
- MAWÉ** (55) tupí-guaraní
Sur la rive droite du Bas-Madeira, au sud-ouest de Parintins ; sous contrôle d'une mission religieuse ; 2000.
- MAXAKALÍ** maxakalí
Dans le nord-est de l'Etat de Minas Gerais ; sous contrôle de la FUNAI ; 270.
- MÁYA** (56) pano
Sur le haut cours du rio Javari, près de la frontière du Pérou ; partiellement isolés ; 200-500.
- MAYONGÓNG** (57) karib
Sur la rive gauche du rio Uraricuera, près de la frontière du Venezuela ; 80.

MEHINÁKU (PNX)	aruák	PARESÍ (70)	aruák
Dans le Parc national du Xingu ; 70.		Dans la région du Haut-Juruena, le long de la route Cuiabá-Pôrto Velho ; 300-450.	
MORERÉBI (59)	tupí-guaraní	PARUKOTÓ-XARÚMA (72)	karib
Dans la région du rio Marmelos, tributaire de la rive droite du Moyen-Madeira ; 100.		Dans la région à l'ouest du rio Trombetas et de ses tributaires (y compris le sous-groupe connu sous le nom de Hixkaryána) ; 1500.	
MUDJETÍRE (60)	tupí-guaraní	PATAXÓ-HAHAHÂI	—
Egalement connus sous le nom de Suruí ; sur la rive droite du rio Itacaiúnas, près de Marabá ; sous contrôle de la FUNAI ; 50.		Dans le sud-est de l'Etat de Bahia ; sous contrôle de la FUNAI ; 200.	
MUNDURUKÚ (61)	mundurukú	PAUMARÍ (73)	arawá
Sur la rive droite du Moyen-Tapajós, près de Jacareacanga, et sur le rio Canumã, tributaire de la rive droite du Bas-Madeira ; sous contrôle d'une mission religieuse ; 1500.		Sur le cours moyen du rio Purus, affluent méridional du Solimões ; 250.	
MURÁ-PIRAHÂ (62)	murá	POTIGUÁRA	—
Sur la rive droite du Moyen-Madeira ; 100-180.		Sur le littoral de l'Etat de Paraíba ; 1000.	
MYAHÂ (63)	??	POYANÁWA (74)	pano
Dans la région du rio Manitsauá, tributaire de la rive gauche du Haut-Xingu ; isolés.		Dans la région du Haut-Juruá, près de la frontière du Pérou ; 50.	
NAMBIKUÁRA	nambikuára	PURUBORÁ (75)	?
Totalisent 500-700 et comprennent les sous-groupes suivants :		Entre les cours moyens des rios Guaporé et Jiparaná, dans le centre du Territoire de Rondônia ; 100.	
a) KABIXÍ (32)		SURUÍ (77)	mondé
Sur la rive droite du Haut-Guaporé ; partiellement isolés ; 150.		Entre les rios Jiparaná et Roosevelt, dans la région limitrophe entre le Territoire de Rondônia et l'Etat de Mato Grosso ; partiellement isolés ; 1200-1600.	
b) MAMAINDE (51)		SUYA (PNX)	jê
Au sud-est de Vilhena, dans l'Etat de Mato Grosso ; 50.		Dans le Parc national du Xingu ; 125 (y compris le reste du groupe également jê, connu sous les noms de Tapayúna ou Beíço-de-Pau et provenant de la région entre les rios Sangue et Arinos, tributaires de la rive droite du Moyen-Juruena).	
c) NAMBIKUÁRA (64)		TAPIRAPÉ (78)	tupí-guaraní
Dans la région des formateurs du rio Juruena ; sous contrôle d'une mission religieuse ; 250.		Sur la rivière du même nom, tributaire de la rive gauche du Moyen-Araguaia ; sous contrôle d'une mission religieuse ; 80.	
d) SABANÉ, TAWANDÉ (76)		TARIÁNA (79)	aruák
Au nord-ouest de Vilhena, dans le Territoire de Rondônia ; 50.		Sur le rio Uaupés, tributaire de la rive droite du Haut-Negro ; sous contrôle d'une mission religieuse ; 500.	
NUMBIAÍ (65)	?	TAULIPÁNG (80)	karib
Egalement connus sous le nom d'Orelha-de-Pau ; entre les rios Marmelos et Aripuanã, tributaires de la rive droite du Moyen-Madeira ; 50.		Dans le nord-est du Territoire de Roraima ; sous contrôle d'une mission religieuse ; 1000.	
PAKAÁNOVA (66)	txapakúra	TEMBÉ (81)	tupí-guaraní
Sur la rivière du même nom, près de Guajará-Mirim ; sous contrôle de la FUNAI ; 525.		Entre les rios Capim et Gurupi, au sud-est de Belém ; sous contrôle de la FUNAI ; 200.	
PALIKÚR (67)	aruák	TERÉNA	aruák
Dans l'extrême nord du Territoire d'Amapá ; sous contrôle de la FUNAI ; 400.		Entre les rios Paraguai et Paraná, dans le sud de l'Etat de Mato Grosso ; sous contrôle de la FUNAI ; 4000.	
PANKARARÚ	—		
Dans le centre de l'Etat de Pernambuco ; sous contrôle de la FUNAI ; 2200-2500.			
PARAKANÂ (68)	tupí-guaraní		
Aux sources du rio Pacajá, sur la rive gauche du Bas-Tocantins ; partiellement isolés ; 400-600.			

TIRIÓ (83)	karib	WARIKYÁNA (92)	karib
Aux sources du rio Parú de Oeste, près de la frontière du Surinam ; sous contrôle d'une mission religieuse ; 250 (y compris le reste du groupe également karib, connu sous le nom de Kaxuyâna et provenant du rio Trombetas).		Sur le cours moyen du rio Trombetas, affluent septentrional de l'Amazonie ; 300.	
TRUMÁI (PNX)	?	WAURÁ (PNX)	aruák
Dans le Parc national du Xingu ; 25.		Dans le Parc national du Xingu ; 115.	
TUKÁNA (84)	tukána	WAYÁNA (93)	karib
Dans la région du rio Uaupés, près de la frontière de la Colombie.		Egalement connus sous le nom d'Urukuyána ; sur le haut cours du rio Parú, affluent septentrional de l'Amazonie ; 100.	
TUKÚNA (85)	?	XAVÁNTE (94)	jê
Sur les rives du Solimões, entre le rio Iça et la frontière de la Colombie ; sous contrôle d'une mission religieuse ; 2600.		Sur les rives gauche du Bas- et droite du Haut-Mortes, tributaire du rio Araguaia, ainsi que sur la rive droite du Haut-Batoví et du Haut-Teles Pires, formateurs du rio Xingu et du rio Tapajós ; sous contrôle de la FUNAI ; 1500-2000.	
TUPARÍ (86)	tuparí	XERÊNTE (95)	jê
Sur la rive droite du rio Branco, tributaire du Moyen-Guaporé ; 80.		Sur la rive droite du Moyen-Tocantins, au nord de Pôrto Nacional ; sous contrôle de la FUNAI ; 250-300.	
TUXÁ	—	XOKLÉNG	jê
Dans le nord de l'Etat de Bahia ; sous contrôle de la FUNAI ; 200.		Au Brésil méridional, dans l'Etat de Santa Catarina ; sous contrôle de la FUNAI ; 300-400.	
TXIKÃO (PNX)	karib	XUKURŪ	—
Dans le Parc national du Xingu ; 50.		Dans le nord de l'Etat de Pernambuco ; sous contrôle de la FUNAI ; 1500.	
UAMUÉ	—	XUKURŪ-KARIRÍ	—
Dans le centre de l'Etat de Pernambuco ; sous contrôle de la FUNAI ; 1500.		Dans l'Etat d'Alagoas ; sous contrôle de la FUNAI ; 500.	
URUBŪ (87)	tupí-guaraní	YAMAMADÍ (97)	arawá
Egalement connus sous le nom de Kaápor ; entre les rios Gurupi et Turiaçu, dans le nord-ouest de l'Etat de Maranhão ; sous contrôle de la FUNAI ; 500.		Sur la rive gauche du Moyen-Purus ; 450.	
URUPÁ (88)	txapakúra	YAMINÁWA (98)	pano
Sur la rivière du même nom, tributaire de la rive gauche du Moyen-Jiparaná ; 150.		Entre les hauts cours des rios Juruá et Purus, affluents méridionaux du Solimões ; 230.	
WAIMIRÍ (89)	karib	YANOMAMI (99)	xirianá
Dans la région du rio Jauaperi, tributaire de la rive gauche du Bas-Negro (y compris le sous-groupe connu sous le nom d'Atruahí ; partiellement isolés ; 2000.		Egalement connus sous les noms de Waiká ou Xirianá ; aux sources des tributaires de la rive gauche du rio Negro et de la rive droite du rio Branco, entre le Cauabori au sud-ouest et l'Uaricoera au nord-est ; partiellement isolés ; 3000-4000.	
WANÁNA (90)	tukána	YAWALAPITÍ (PNX)	aruák
Sur le rio Uaupés, tributaire de la rive droite du Haut-Negro ; sous contrôle d'une mission religieuse ; 900.		Dans le Parc national du Xingu ; 60.	
WAPITXÁNA (91)	aruák	YÚMA (100)	tupí-guaraní
Dans le nord-est du Territoire de Roraima ; sous contrôle d'une mission religieuse ; 200-300.		Aux sources des tributaires de la rive droite du Moyen-Purus, au nord de Pôrto Velho.	

Bibliographie

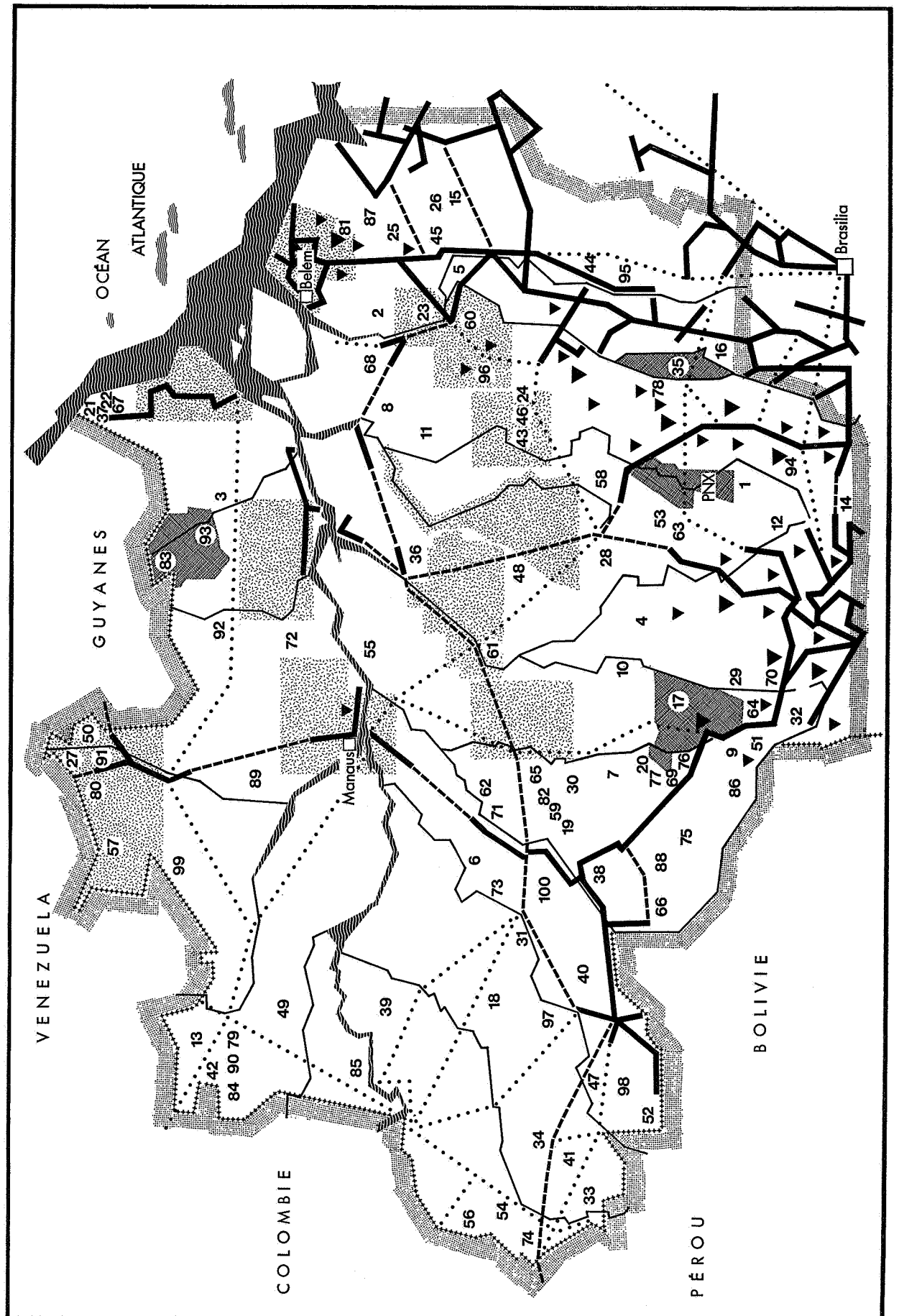
- American Anthropological Association, Bulletin of the. Vol. IV, n° 1 (resolution 8). Washington, 1971.
- BALDUS, Herbert. *Bibliografia Crítica da Etnologia Brasileira*. Vol. I et II. São Paulo, 1954 et Hannover, 1968.
- Comissão Parlamentar de Inquérito, Rapport de la. *Diário do Congresso Nacional*, Supplément au n° 15. Brasília, 28 avril 1971.
- Divers auteurs: *Handbook of South American Indians*. Vol. I et III. Washington, 1946 et 1948.
- *Indians of Brazil in the Twentieth Century*. Institute for Cross-Cultural Research. Washington, 1967.
- FUERST, René: *Provisional Report on the Present Situation of the Indians of the Brazilian Amazon Region* (manuscrit en possession de l'auteur). Geneva, 1971.
- Fundação Nacional do Índio, Archives de la. Brasília.
- «Plano de Integração Indígena». *Folha de São Paulo*, 29 décembre 1968.
- *Supysáua, o Índio Brasileiro*. Brasília (sans date, mais paru en 1971).
- LARAIA, Roque de Barros et MATTA, Roberto da: *Índios e Castanheiros*. São Paulo, 1967.
- MALCHER, José Maria da Gama: *Índios — Grau de Integração na Comunidade Nacional — Grupo Lingüístico — Localização*. Conselho Nacional de Proteção aos Índios. Rio de Janeiro, 1967.
- MATTA, Roberto da: «Notas sobre o Contacto e a Extinção dos Índios Gaviões do Médio Rio Tocantins». *Revista do Museu Paulista*, vol. XIV. São Paulo, 1963.
- MAYBURY-LEWIS, David: *Akwé-Shavante Society*. London, 1967.
- MELATTI, Julio Cezar: *Índios e Criadores*. Rio de Janeiro, 1967.
- MIGLIAZZA, Ernesto: «Grupos Lingüísticos do Território Federal de Roraima». *Atas do Simpósio sobre a Biota Amazônica*, vol. II. Rio de Janeiro, 1967.
- Ministerio da Agricultura. *Relatório das Atividades do Serviço de Proteção aos Índios*. Rio de Janeiro, 1953 et 1954.
- MOREIRA NETO, Carlos de Araujo: «Relatório sobre a Situação Atual dos Índios Kayapó». *Revista de Antropologia*, vol. VII. São Paulo, 1959.
- «O Estado de Rop-Króre Kam Aibã entre os Índios Kayapó». *América Indígena*, vol. XXV, n° 4. México, 1965.
- «Constantes Históricas do Indigenato no Brasil». *Atas do Simpósio sobre a Biota Amazônica*, vol. II. Rio de Janeiro, 1967.
- Museu Paraense Emílio Goeldi, Boletim do. Antropologia, n° 1-47. Belém, 1957-71.
- NIMUENDAJÚ, Curt: *The Eastern Timbira*. Berkeley and Los Angeles, 1946. — *Mapa Etno-Histórico do Brasil e Regiões Adjacentes*. Belém, 1944 (copie appartenant au Museu Nacional, Rio de Janeiro, 1964).
- O'LEARY, Timothy: *Ethnographic Bibliography of South America*. New Haven, 1963.
- OLIVEIRA, Roberto Cardoso de: «Bases para uma Política Indigenista». *Revista Brasileira de Estudos Políticos*, no. 10. Belo Horizonte, 1961.
- *O Índio e o Mundo dos Brancos*. São Paulo, 1964.
- «Problemas e Hipóteses Relativos à Fricção Interétnica: Sugestões para uma Metodologia». *América Indígena*, vol. XXVIII, n° 2. México, 1968.
- «Indigenismo ou Colonialismo?» *Revista Civilização Brasileira*, n° 19/20. Rio de Janeiro, 1968.
- PINTO, Estevão: *Etnologia Brasileira — Fulniô, os Últimos Tapuias*. São Paulo, 1956.
- Revue *Realidade* (numéro spécial sur l'Amazonie, accompagné d'une carte). São Paulo, octobre 1971.
- RIBEIRO, Darcy: «Convívio e Contaminação». *Sociologia*, vol. XVIII, n° 1. São Paulo, 1956.
- «Culturas e Línguas do Brasil». *Educação e Ciências Sociais*, vol. II, n° 6. Rio de Janeiro, 1957.
- *Os Índios e a Civilização*. Rio de Janeiro, 1970.
- RODRIGUES, Aryon Dall'Igna: «A Classificação do Tronco Lingüístico Tupi». *Revista de Antropologia*, vol. XII. São Paulo, 1964.
- *Línguas Ameríndias*. Museu Nacional. Rio de Janeiro (ronéotypé).
- RUBINGER, Marcos Magalhães: *Projeto de Pesquisa Maxakali, Grupo Indígena do Nordeste de Minas Gerais*. Belo Horizonte, 1963.
- SALZANO, Francisco Mauro: «Estudos Genéticos e Demográficos entre os Índios do Rio Grande do Sul». *Boletim do Instituto de Ciências Naturais*, n° 9. Porto Alegre, 1961.
- SANTOS, Sílvia Coelho dos: «A Integração do Índio na Sociedade Regional». *Anais do Instituto de Antropologia*, n° 2. Florianópolis, 1969.
- SCHADEN, Egon: *Aspectos Fundamentais da Cultura Guaraní*. São Paulo, 1962.
- SCHWADE, Pe. Egídio; BARRETO, Pe. Vicente et LISBOA Pe. José Pedro: *Pesquisa entre os Índios Kaingang do Rio Grande do Sul*. Porto Alegre, 1969.
- SIMÕES, Mário: «Os Txikão e Outras Tribos Marginais do Alto Xingu». *Revista do Museu Paulista*, vol. XIV. São Paulo, 1963.
- Summer Institute of Linguistics, Archives du. Brasília.
- Presse brésilienne:
- Correio da Manhã*. Rio de Janeiro, 1968 à janvier 1972.
- Folha de São Paulo*, São Paulo, 1968 à janvier 1972.
- Jornal do Brasil*. Rio de Janeiro, 1971 à janvier 1972.
- Jornal da Tarde*. São Paulo, 1968 à janvier 1972.
- O Estado de São Paulo*. São Paulo, 1970 à janvier 1972.

Zusammenfassung

Es handelt sich beim vorliegenden Artikel um einen Beitrag zur Kenntnis und zum besseren Verständnis des brasilianischen Eingeborenen-Problems in Zusammenhang mit den jüngsten Auseinandersetzungen zwischen verschiedenen Indianerstämmen und der neubrasilianischen Bevölkerung. Was die im Titel erwähnten Überlebenaussichten anbelangt, werden dieselben am Beispiel der gegenwärtigen Eingeborenen-Politik der FUNAI, d.h. der amtlichen Einrichtung für diesbezügliche Angelegenheiten, und der Folgen des andauernden Vorgehens an Eingeborenen-Land in Erwägung gezogen. Die Schlussfolgerungen der Verfasser stützen

sich auf die den Text begleitenden Tabelle, Karte und Liste der Indianerstämme in Brasilien; den Zeitabschnitt von 1957 bis 1972 veranschaulichend, ermöglichen diese drei Quellen ausserdem dessen Vergleich mit dem unmittelbar vorhergehenden, von Darcy Ribeiro in seinem grundlegenden Artikel «Culturas e Línguas Indígenas do Brasil» (Rio de Janeiro, 1957) beschriebenen.

DÓRIA, Carlos Alberto (né à São Paulo en 1950) et RICARDO, Carlos Alberto (né à São Paulo en 1950), étudiants du cours de graduation en sciences sociales de la Faculté de Philosophie, Lettres et Sciences Humaines de l'Université de São Paulo, au Brésil.



Les groupes indigènes du Brésil

1. AGAVOTOKUENG	40. KAXARARÍ	77. SURUI
2. AMANAYÉ	41. KAXINÁWA	78. TAPIRAPÉ
3. APARAJ	42. KOBÉWA	79. TARIÁNA
4. APIAKÁ	43. KOKRAIMÓRO (KAYAPÓ)	80. TAULIPÁNG
5. APINAYÉ	44. KRAHÓ	81. TEMBÉ
6. APURINÁ	45. KRIKATÍ	82. TENHARIM (KAWAHÍB)
7. ARARA (ramaráma)	46. KUBÉNKRANKEGN (KAYAPÓ)	83. TIRIÓ et KAXUYÁNA
8. ARARA (kabib)	47. KULINA	84. TUKÁNA
9. ARIKAPÚ	48. KURUÁYA	85. TUKÚNA
10. ARIPAKTSÁ	49. MAKÚ	86. TUPARÍ
11. ASURINÍ	50. MAKUXÍ	87. URUBÚ
12. BAKAIRÍ	51. MAMAINDE (NAMBIKUÁRA)	88. URUPÁ
13. BANIWA	52. MANITENÉRI	89. WAIMIRÍ
14. BORÓRO	53. MANITSAWÁ	90. WANÁNA
15. CANELA	54. MARÚBO	91. WAPITXÁNA
16. CANOEIRO	55. MAWÉ	92. WARIKYÁNA
17. CINTA-LARGA	56. MÁYA	93. WAYÁNA
18. DANÍ	57. MAYONGÓNG	94. XAVANTE
19. DIARRÓI	58. MENKRANOTÍRE (KAYAPÓ)	95. XERÉNTÉ
20. DIGÜT	59. MORERÉBI	96. XIKRÍN (KAYAPÓ)
21. GALIBÍ	60. MUDJETÍRE	97. YAMAMADÍ
22. GALIBÍ-MARWÓRNO	61. MUNDURUKÚ	98. YAMINÁWA
23. GAVIÃO	62. MURÁ-PIRAHÁ	99. YANOMAMI
24. GOROTÍRE (KAYAPÓ)	63. MYAHÁ	100. YÚMA
25. GUAJÁ	64. NAMBIKUÁRA	PNX AWETÍ
26. GUAJAJÁRA	65. NUMBIAÍ	JURÚNA
27. INGARIKÓ	66. PAKAÁNOVA	KALAPÁLO
28. IPEWÍ ou/et KRENAKARÓRE	67. PALIKÜR	KAMAYURÁ
29. IRÁNTXE	68. PARAKANÁ	KAYABÍ (KAWAHÍB)
30. ITOGAPÚK	69. PARANAWÁT, TUKUNAFÉD, WIRAFÉD (KAWAHÍB)	KUIKÚRO
31. JARUÁRA	70. PARESI	MATIPÚ et NAHUKUÁ
32. KABIXÍ (NAMBIKUÁRA)	71. PARINTINTIN (KAWAHÍB)	MEHINÁKU
33. KÁMPA	72. PARUKOTÓ-XARÚMA (hixkaryána etc.)	SUYA et TAPAYÚNA
34. KANAMARÍ	73. PAUMARÍ	TRUMÁI
35. KARAJÁ	74. POYANÁWA	TXIKÁO
36. KARARAÔ (KAYAPÓ)	75. PURUBORÁ	TXUKAHAMÁI (KAYAPÓ)
37. KARIPÚNA	76. SABANÉ, TAWANDÉ (NAMBIKUÁRA)	WAURÁ
38. KARITIÁNA		YAWALAPITÍ
39. KATUKÍNA		

Légendes

▲ Projets d'élevage bovin



Projets miniers

Routes en projet

Routes en construction

Routes construites



Réserves indigènes

